

ASSEMBLÉE NATIONALE
16 décembre 2015

PLFR POUR 2015 - (N° 3344)

(Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 4

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 35 UNDECIES

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à supprimer l'article 35 undecies.